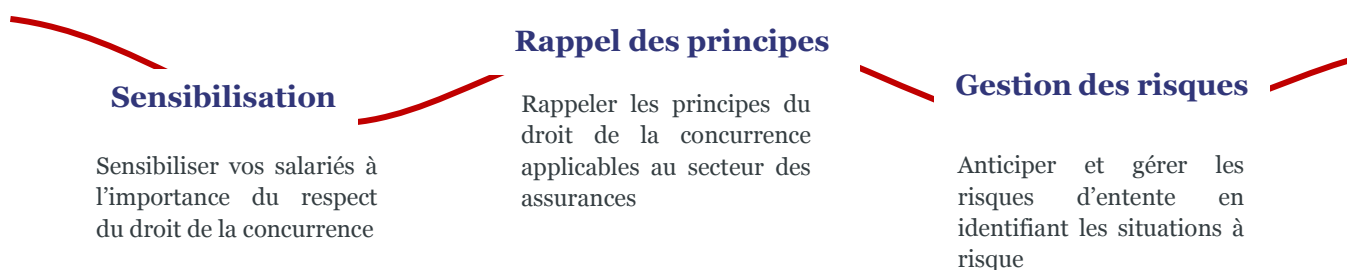


Bird & Bird & le respect du droit de la concurrence dans le secteur des assurances

Bird & Bird vous propose un module de formation sur le respect du droit de la concurrence spécifiquement adapté au secteur des assurances.

Le secteur des assurances connaît des règles particulières en matière de concurrence notamment un règlement d'exemption catégorielle spécifique actuellement en cours de réexamen. Au vu des risques importants de sanction au titre de la violation du droit de la concurrence (amendes pouvant atteindre en France 10% du chiffre d'affaires mondial du contrevenant), les compagnies d'assurance doivent veiller à ce que leurs équipes connaissent ces règles et les respectent.

Objectifs de la formation



Programme*

Contacts avec les concurrents	<i>Comment identifier et prévenir les risques d'entente (partage de marchés, ententes sur le niveau des primes, boycott...)?</i>
Pools d'assurance	<i>Quelles sont les conditions à remplir pour participer légalement à un pool d'assurance ?</i>
Groupement <i>ad hoc</i>	<i>Quelles sont les limites à la coopération entre co-assureurs ?</i>
Données sur la sinistralité, tables de mortalité, études sur la rentabilité des investissements	<i>Peut-on tout échanger entre assureurs et dans quel niveau de détail ?</i>
Clauses type d'assurance	<i>Comment gérer leur utilisation depuis leur retrait du champ d'application du règlement européen d'exemption ?</i>
Rapport avec les intermédiaires d'assurance	<i>Quelles sont les situations à risque ?</i>

* Le programme peut être adapté en fonction de vos besoins et de vos activités (assurance vie ou non-vie).

Modalités

- Public concerné :** Equipes juridiques, direction générale, opérationnels
- Durée :** Une demi-journée
- Tarif indicatif :** Entre 2.000 € et 3.000 € HT en fonction du format et du programme

*Cette intervention sera encadrée par la signature préalable d'une convention d'honoraires.
Cette formation est éligible au plan de formation.*

Votre contact

Thomas Oster

Associé
Avocat au Barreau de Paris

Tel: + 33 (0)1 42 68 67 41
thomas.oster@twobirds.com



Thomas Oster anime le département droit de la concurrence de Bird & Bird à Paris. Il a développé une expertise particulière dans le domaine des assurances. Il est l'auteur d'articles relatifs aux problématiques de concurrence dans le secteur des assurances parus dans la revue l'Argus de l'assurance et dans la Revue Générale du Droit des Assurances.

*“Thomas Oster répond
d'une très grande réactivité
et d'une parfaite maîtrise technique”*

Legal 500 Paris

*“Thomas Oster is noted
for his business understanding
and succinct advice”*

Chambers Europe, 2015

Avec plus d'une cinquantaine d'avocats répartis à travers nos bureaux, le groupe Droit de la concurrence de Bird & Bird peut répondre efficacement à l'ensemble des besoins de ses clients.

twobirds.com

Bird & Bird AARPI
Centre d'Affaires Edouard VII
3 Square Edouard VII
75009 Paris

Abu Dhabi & Bratislava & Bruxelles & Budapest & Copenhague & Dubaï & Düsseldorf & Francfort & La Haye & Hambourg & Helsinki & Hong Kong & Londres & Luxembourg & Lyon & Madrid & Milan & Munich & Paris & Pékin & Prague & Rome & Shanghai & Singapour & Skanderborg & Stockholm & Sydney & Varsovie

Bird & Bird est un cabinet d'avocats international qui comprend Bird & Bird LLP et ses bureaux affiliés et associés.
Bird & Bird est une société à responsabilité limitée, enregistrée sous le numéro de registre OC340318 en Angleterre et aux Pays de Galles, soumise à la « Solicitors Regulation Authority ». Son siège social se situe au 15 Fetter Lane, London EC4A 1JP. Une liste des membres de Bird & Bird LLP et autres qui sont désignés en tant qu'associés ainsi qu'une liste de leurs qualifications professionnelles respectives sont ouvertes à l'inspection du public à notre bureau de Londres.